

Déroulement du concours photo

Pour les responsables du concours photo dans les associations

- Le concours débute dès la mi novembre
- Le dépôt des photos est limité au 15 février 2010
- Une affiche par ville a été faite et regroupe le contact de votre association.

Votre rôle :

- Annoncer le concours sur votre site internet et par affichage.
- Faire circuler l'annonce du concours, notamment en joignant le mail type à vos courriers.
- Répondre au mails et appels téléphoniques pour renseigner les participants sur les modalités.
- Valider l'inscription des participants en leur transmettant le règlement du concours, en leur faisant remplir le contrat de participation.
- Toutes les photos seront récupérées sous format numérique uniquement et par mail uniquement. Vérifier que leur résolution (environ 2000 à 3000 pixels) est suffisante pour un tirage grand format (30x40cm).
- A partir du 15 février, sélectionner les photos qui seront exposées (éventuellement retirer celles du concours qui ne respecteraient pas le thème ou seraient jugées contraires aux valeurs que nous défendons).
- Faire tirer toutes les photos sélectionnées au bon format (30X40cm)
- Monter l'exposition (choix des supports, organisation du lieu, logistique,... à gérer vous-même) qui aura lieu pendant votre Semaine de l' Environnement, ainsi que la remise des prix. Pour cette dernière, mettre en place un jury avec d'autres membres de l'association qui choisira (à votre convenance, par vote, discussion,...) les 3 photos à primer. Le jury remettra les prix et lots (à choisir et fournir vous-même) pendant la Semaine de l'Environnement.
- Une fois l'exposition terminée, transmettre au GRAPPE les fichiers numériques et fiches de renseignements des participants (on reverra les modalités à ce moment là).

Penser bien à :

- Mettre l'info sur votre site internet.
- Réserver un créneau et un lieu dans votre programmation de SDE pour l'expo et la remise des prix.
- Vous occuper des lots à remettre aux gagnants en mars.
- Vous organiser pour que tous les participants aient les informations relatives au concours (dates et lieu de l'exposition, de la remise des prix,...) par mail ou téléphone.